



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 16 septembre 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Maire de la
Commune de Rohrbach-les-Bitche
1, rue du Chanoine Châtelain
57410 ROHRBACH-LES-BITCHE

Affaire suivie par Pascal RIDGEN

pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

03 87 28 30 80

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales
du lotissement "A l'Orée du Bois" 3ème tranche à ROHRBACH-LES-BITCHE

Accord immédiat

Réf : PR/

P.J : 2 dossiers avec annexes + Fiche descriptive du IOTA
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

➤ **Gestion des eaux pluviales du lotissement « A l'Orée du Bois » 3ème tranche
à ROHRBACH-LES-BITCHE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 06 septembre 2019
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2019-00490
- Dossier réalisé par : MK Etudes d'Iplling

Je vous précise que votre dossier, dans sa version du 04/09/2019, est complet et régulier sur le
fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»**
clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à
compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une
période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant
les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- BE MK Etudes
3, rue de Metz
57990 IPPLING

Le responsable du SABE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a flourish.

Olivier ARNOULD